

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 413

présenté par

M. Rochebloine, M. Salles, M. Gomes, M. Benoit, M. Borloo, M. Bourdouleix, M. Demilly,  
M. Favennec, M. Folliot, M. Fritch, M. Fromantin, M. Hillmeyer, M. Jean-Christophe Lagarde,  
Mme Sonia Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier,  
M. Richard, M. Rochebloine, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva,  
M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

**ARTICLE 10**

Compléter l'alinéa 5 par les mots et la phrase suivante :

« , notamment ceux à besoins éducatifs particuliers. Des supports numériques adaptés peuvent être fournis en fonction des besoins spécifiques de l'élève; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de mobiliser l'outil numérique pour l'éducation est tout naturellement plus impérieux pour les enfants éloignés des bancs de l'école, qui connaissent en outre des difficultés d'apprentissage.

Cet amendement vise à garantir à ces enfants une mobilisation optimale de l'outil numérique.